

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq mars, le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pascal Jumel, Président du CCAS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme CAVET Brigitte, Mme de BONNAY-LE THUC Patricia, M. DELALONDRE Frédéric, Mme JANNIN Sylvie, M. JUMEL Pascal, Mme MARC Marie-France, M. MARC Patrick, M. SWERTVAEGER Olivier, Mme TOUTAIN Colette, Mme VERGER Nathalie, Mme WILCZYNSKI Marie-Lucile

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
19 février 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
19 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CAVET Brigitte

09 03 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

et publication du

09 03 2026

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mr Pascal Jumel, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 05.03.2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	764,42
- un excédent reporté de :	2 689,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 924,95
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 924,95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 924,95
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président du CCAS et le(s) secrétaire(s) de

Pour l'extract certifié conforme.

Fait à St Pierre de Bailleul

Le Président du CCAS JUMEL Pascal

le(s) secrétaire(s) de séance